Nébouzat

notre commune

Bulletin municipal **n°38**

Année **2022**

NÉBOUZAT

Editorial

A VENIR

Votre Maire, Alain MERCIER

Sommaire

- **LE CONSEIL MUNICIPAL (délibérations)**
- **LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**
- **LES REALISATIONS 2022 ET LES PROJETS 2023**
- **SERVICES COMMUNAUX et INTERCOMMUNAUX (école – bibliothèque – CCAS – Pompiers – CLIC)**
- **LES ASSOCIATIONS**
- **ETAT CIVIL – Urbanisme**
- **DEMARCHES ADMINISTRATIVES - TARIFS COMMUNAUX**

Conception, réalisation : Excepto - ✆ 04 73 44 45 00 - 01/2023

Séance du 13 janvier 2022

DCM2022_001 : PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL CENTRE BOURG – AMELIORATION ENERGETIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

- APPROBATION du projet de réhabilitation du bâtiment ancienne mairie/école dans le cadre de l'amélioration énergétique, pour un coût estimatif de 287 500.00 € HT ;
- DEMANDE de subvention au titre de la DETR 2022 (dispositif de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement et de la Dotation de Développement Rural) au taux de 30 %, soit 86 250.00 €.

DCM2022_002 : VOIRIE COMMUNALE 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

- APPROBATION du projet de voirie qui concerne la route de Chanteaux pour un coût estimatif de 66 084.00 € HT ;
- DEMANDE de subvention au titre de la DETR 2022 au taux de 30 % soit 19 825.00 €.

DCM2022_003 : VOIRIE COMMUNALE 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2022

- APPROBATION du projet de voirie pour un coût estimatif de 66 084.00 € HT ;
- DEMANDE de subvention au titre du FIC 2022 – voirie (Fonds d'Intervention Communal mis en place pour attribution des subventions du Conseil départemental du Puy-de-Dôme) au taux de 20 % avec coefficient de solidarité de 0.97 soit 12 820.00 €.

DCM2022_004 : AIRE DE JEUX POUR ENFANTS – DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2022

- APPROBATION du projet d'aire de jeux pour enfants pour un coût estimatif de 47 980.00 € HT ;
- DEMANDE de subvention au titre du FIC 2022 au taux de 20 % avec coefficient de solidarité de 0.97 soit 9 296.00 €.

DCM2022_005 : LANCEMENT CONSULTATION FERMAGES TERRAINS SECTIONNAUX

La commune loue des parcelles aux agriculteurs, sous forme de bail à ferme. Ces fermages arrivant à échéance, décision de lancer une consultation pour attribution desdites parcelles.

DCM2022_006 : SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DES SECTEURS DE RECOLEINE ET DES BRAMAUDS – AVENANT AU MARCHE TRANCHE OPTIONNELLE PONT-DES-EAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la décision de réaliser la tranche optionnelle de travaux à Pont-des-Eaux (DCM2021_068).

Il est nécessaire de faire un ajustement au marché de travaux confié à la SAS COUDERT, afin de prendre en compte : la mise en place d'une vanne de régulation hydraulique et d'un vase d'expansion dans le surpresseur à la place d'une bâche de reprise (prévue dans la tranche optionnelle) ; la réalisation d'un drainage autour du regard ; la réalisation d'un puit perdu pour favoriser l'infiltration (trop plein du surpresseur et drainage) et éviter la stagnation ; la mise en place d'une purge en fin de réseau et d'une prise d'eau.

Montant initial du marché :
Tranche ferme : 141 622.60 € HT - Tranche optionnelle : 15 016.00 € HT
Montant de l'avenant : 24 955.00 € HT
Nouveau montant du marché :
Tranche ferme : 141 622.60 € HT - Tranche optionnelle : 39 971.00 € HT
L'avenant au marché tel que présenté ci-dessus et le nouveau montant du marché sont approuvés.

DCM2022_007 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE BOURG TRANCHE 3 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

L'offre de maîtrise d'œuvre de Géo Conception au taux de 3.8 % soit 10 260.00 € HT pour la 3ème tranche du Programme d'Aménagement de Bourg, Rue des Amourets est acceptée

DCM2022_008 : TARIFS ABONNEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs des abonnements au réseau de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées applicables à la facturation 2022 :
* EAU POTABLE :
- Abonnement résidence principale : 52 €
- Abonnement résidence secondaire : 75 €
* ASSAINISSEMENT :
- Abonnement résidence principale ou résidence secondaire : 30 €.

DCM2022_009 : DELIBERATION SPECIFIQUE OUVRANT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – LOGICIEL HORIZON VILLAGE CLOUD 2022

AUTORISATION d'ouverture des crédits d'investissement suivants sur le budget communal 2022 : Art. 2051 / OPNI : 3 435.84 €.

DCM2022_010 : DELIBERATION SPECIFIQUE OUVRANT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – RESTITUTION TROP PERCU TAXE URBANISME

AUTORISATION d'ouverture des crédits d'investissement suivants sur le budget communal 2022 : Art. 10226 / OPFI : 339.53 €.

DCM2022_011 : DECISION MODIFICATIVE 9 - BUDGET COMMUNAL 2021

VOTE de Virement de Crédits suivants sur le budget de l'exercice 2021 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
011 / 60612	Energie - électricité	1 000.00
Total		1 000.00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
012 / 6218	Autre personnel extérieur	1 000.00
Total		1 000.00

DCM2022_012 : DEMANDE ACQUISITION TERRAIN COMMUNAL RUE DE LA CHAPELLE – ANNULE ET REMPLACE DCM2020_064

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande effectuée par Messieurs LAMOTHE Frédéric et Thierry, qui souhaitent acquérir une partie de terrain communal sur la parcelle ZH 207, Rue de la Chapelle, afin d'avoir un accès à la parcelle ZH 278.
La parcelle ZH 207 a été divisée suivant un document d'arpentage, en plusieurs parcelles : ZH 300, 301, 302, 303, 304, 305 et 306. Les parcelles ZH 300, 301 et 305 restent propriété de la Commune de Nébouzat.
Le conseil municipal :
- accepte la demande d'acquisition de Messieurs LAMOTHE Frédéric et Thierry :
* M. LAMOTHE Frédéric : parcelles ZH 303 (0ha01a17ca) et ZH 306 (0ha00a83ca) ;
* M. LAMOTHE Thierry : parcelle ZH 304 (0ha00a83ca) ;
* Messieurs LAMOTHE Frédéric et Thierry : parcelle ZH 302 (0ha01a13ca) à concurrence de la moitié chacun ;
- dit que l'arpentage, le bornage et les frais notariés seront à la charge des acquéreurs ;
- fixe le prix de vente du terrain à 35 € le m².

DCM2022_013 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet 13.5/35ème à compter du 01/03/2022, pour assurer les missions de secrétariat de mairie.
L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984, pour les communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois.
En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment, sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.
Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

DCM2022_014 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet 27/35ème à compter du 01/03/2022, pour assurer les missions d'entretien des locaux communaux et de service des repas à la cantine scolaire.
Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

DCM2022_015 : DECISION MODIFICATIVE 3 - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2021

Vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 10013	Installations, matériel et outillage techniques	25 000.00
Total		25 000.00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 10015	Installations, matériel et outillage techniques	25 000.00
Total		25 000.00

DCM2022_016 : DECISION MODIFICATIVE 4 - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2021

Vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
21 / 2156 / 10017	Matériel spécifique d'exploitation	10 000.00
Total		10 000.00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 10016	Installations, matériel et outillage techniques	10 000.00
Total		10 000.00

DCM2022_017 : RESTES A REALISER 2021 – BUDGET COMMUNAL
ADOPTION des états des restes à réaliser (dépenses et recettes prévues non réalisées) suivants :
- dépenses d'investissement : 106 660.00 € (cent-six mille six cent soixante euros)
- recettes d'investissement : 187 840.00 € (cent quatre-vingt-sept mille huit cent quarante euros).

DCM2022_018 : RESTES A REALISER 2021 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
ADOPTION des états des restes à réaliser suivants :
- dépenses d'investissement : 260 860.00 € (deux cent soixante mille huit cent soixante euros)
- recettes d'investissement : 164 007.00 € (cent soixante-quatre mille sept euros).

DCM2022_019 : TARIFS CANTINE SCOLAIRE ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES
DECISION de facturer le montant restant à charge des repas servis à la cantine aux familles des enfants des communes extérieures scolarisés à Nébouzat soit 3.06 € pour l'année 2021-2022, lorsque leur commune de résidence ne le prend pas en charge, à compter du 01/01/2022.

DCM2022_020 : MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU VILLAGE DE RECOLEINE – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la décision de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement au village de Récoleine.
La maîtrise d'œuvre a été confiée à SAFEGE qui a établi un avant-projet pour un coût estimatif de 468 358.46 € HT.
Le conseil municipal :
- Approuve le projet de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement au village de Récoleine, pour un coût estimatif de 468 358.46 € HT ;
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau au taux maximal soit 40 % (subvention 30 % + bonification 10 points en zone de revitalisation rurale ZRR).

Séance du 31 mars 2022

DCM2022_021 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022
Les comptes de gestion dressés pour l'année 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DCM2022_022 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Budget principal

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture 2020	-176 698.94	147 386.00
Part affectée à l'investissement 2021		131 428.60
Recettes 2021	505 724.31	738 736.78
Dépenses 2021	526 438.84	596 370.03
Résultat de l'exercice 2021	-20 714.53	142 366.75
Solde des Restes à réaliser	81 180.00	
Résultat de clôture 2021	-116 233.47	158 324.15

Budget annexe eau assainissement

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture 2020	148 190.20	129 799.55
Recettes 2021	105 915.25	197 276.99
Dépenses 2021	326 527.32	178 913.50
Résultat de l'exercice 2021	-220 612.07	18 363.49
Solde des Restes à réaliser	-96 853.00	
Résultat de clôture 2021	-169 274.87	148 163.04

DCM2022_023 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021	158 324.15 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	116 233.47 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	42 090.68 €
Total affecté au c/1068	116 233.47 €

DCM2022_024 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021	148 163.04 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	148 163.04 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/1068	148 163.04 €

DCM2022_025 : TAUX IMPOTS LOCAUX 2022

DECISION de l'augmentation uniforme de 2 % des taux des taxes locales pour 2022 comme suit :
- taxe foncière bâti : 32.63 % (pour un taux de référence de 31.99 %)
- taxe foncière non bâti : 107.57 % (pour un taux de référence de 105.46 %)

DCM2022_026 : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

DECISION de l'augmentation des tarifs applicables à la facturation 2022 :
- Prix du m^3 d'eau potable jusqu'à 120 m^3 : 1.34 €
- Prix du m^3 d'eau potable à partir de 121 m^3 : 1.15 €
- Redevance assainissement : 0.92 € par m^3 d'eau consommée

DCM2022_027 : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	757 847.68 €	757 847.68 €
Investissement	931 525.86 €	931 525.86 €

Budget annexe eau et assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	206 282.00 €	206 282.00 €
Investissement	552 143.87 €	552 143.87 €

DCM2022_028 : TARIFS ECOLE POUR ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2015-007 en date du 29 janvier 2015 par laquelle il a été décidé, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, de facturer le coût réel du fonctionnement de l'école et le montant restant à charge sur les repas servis à la cantine scolaire, aux communes de résidences qui n'ont pas d'école, et dont les enfants sont scolarisés à Nébouzat. Le montant réel est extrait du compte administratif de l'année civile pour émission du titre de recette en fin d'année scolaire.
Monsieur le Maire rappelle également la délibération DCM2022_019 en date du 13 janvier 2022, suivant laquelle le montant restant à charge des repas servis à la cantine, sera facturé aux familles des enfants scolarisés à Nébouzat, lorsque leur commune de résidence ne le prend pas en charge, à compter du 01/01/2022.
Pour l'année 2021-2022, le coût de fonctionnement de l'école, issu du compte administratif 2021, est établi à 1 097.48 € par enfant et le coût restant à charge pour un repas est établi à 3.06 €.
DECISION de facturer ces montants aux communes de SAINT PIERRE ROCHE, SAULZET LE FROID et AYDAT concernées.

DCM2022_029 : SUBVENTION ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Versement d'une subvention de 140.00 € à l'association des Anciens Combattants.

DCM2022_030 : SUBVENTION ASSOCIATION NBZ TRAIL

Versement d'une subvention de 300.00 € à l'association NBZ TRAIL.

DCM2022_030 : TRAVAUX SYLVICOLES FORET SECTIONALE ANTERIOUX LES BRAMAUDS NEBOUZAT – PROGRAMME 2022

Le programme 2022 de travaux proposé par l'Office National des Forêts pour un coût estimatif de 4 530.00 € HT est accepté. Il concerne l'entretien des accotements et talus au niveau des Chemins de « Pelat » et l'intervention en futaie irrégulière sur la parcelle 26.U

DCM2022_032 : SICTOM - PLATEFORME DE BROYAGE DE BRANCHES

Le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud a décidé la mise en place d'une plateforme de broyage de branches sur la commune de Nébouzat.
* APPROBATION du projet de convention de mise à disposition du SICTOM d'un terrain communal tel que présenté, du diagnostic de départ et du règlement de fonctionnement de la plateforme.

DCM2022_033 : MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOCAUX POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS

APPROBATION du projet de convention d'utilisation des locaux de la salle des associations et de la cantine scolaire, par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, pour l'organisation de l'Accueil Collectif des Mineurs Intercommunal durant les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs, pendant les vacances scolaires et les mercredis hors vacances scolaires.

Les frais de fonctionnement sont évalués ainsi :

* Pour les périodes de vacances scolaires :

- 300 € la semaine d'utilisation pour l'ensemble de la salle des associations ;
- 50 € la semaine d'utilisation pour la petite salle des associations ;
- 50 € la semaine d'utilisation pour la salle de la cantine.

* Pour les mercredis en période scolaire :

- 10 € par mercredi utilisé pour la salle de la cantine.

DCM2022_034 : DESSERTE EAU POTABLE – ABANDON DU CAPTAGE DE RECOLEINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les travaux réalisés dans le cadre du raccordement du village de Récoleine au réseau AEP du bourg. Il précise que l'ancienne conduite principale de distribution d'eau potable, alimentée par le captage de Récoleine, a été sectionnée en 2 endroits, distants d'un mètre, et obturés par des vannes. Décision de l'abandon définitif du captage de Récoleine pour la desserte d'alimentation en eau potable an date du 20/10/2021.

DCM2022_035 : RACCORDEMENTS AUX RESEAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération 2011.015 du 24/03/2011, relative aux droits de raccordements aux réseaux communaux de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif, et les informe que celle-ci est devenue obsolète en raison notamment de l'abrogation de la participation pour voies et réseaux en 2015.

Le Conseil Municipal décide :

- En cas d'extension des réseaux publics de distribution d'eau potable et/ou d'assainissement collectif, les frais de raccordements seront à la charge du pétitionnaire pour leur montant total, ainsi que les droits de raccordements, d'un montant de 300€ pour l'eau potable et 300€ pour l'assainissement. Les travaux seront réalisés par une entreprise mandatée par la Commune jusqu'à la limite de propriété,
- En cas de fermeture de vanne d'eau potable (cessation d'abonnement) à la demande d'un pétitionnaire, toute réouverture entrainera une facturation d'un montant de 300€ au demandeur.

DCM2022_036 : MISE EN SECURITE PONT DES EAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la consultation de trois entreprises, selon la procédure adaptée prévue au Code des Marchés Publics : RMCL, COUDERT, LYAUDET pour réalisation des aménagements de sécurité sur la RD n° 216 en traverse de Pont-des-Eaux, deux plis ont été remis dans les délais :

- Entreprise COUDERT : 17 970.00 € HT
- Entreprise RMCL : 14 997.00 € HT

L'offre de l'entreprise RMCL pour un montant de 14 997.00 € HT est retenue.

DCM2022_037 : ACQUISITION MATERIEL DE DENEIGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chaines à neige du tracteur communal doivent être renouvelées. Le Département du Puy-De-Dôme propose une aide financière à l'acquisition de ce type de matériel, au taux de 80 % avec un plafond de subvention à 1 000.00 €.

- DECISION de l'acquisition de chaines à neige pour un coût estimatif de 2 369.89 € HT ;
- DEMANDE de subvention d'équipement soit 1 000.00 €.

DCM2022_038 : DROITS DE CHASSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 19 avril 1972, fixant le prix du bail de la chasse à 200.00 Francs par an, et demande de réactualiser ce tarif.

Le prix du bail de location de droits de chasse est fixé à 30 € par an et le bail signé le 1er janvier 1972 ainsi que l'avenant signé le 22 juillet 2010 restent en vigueur.

DCM2022_039 : LOCATION COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM2022_005 autorisant le lancement de la consultation pour le renouvellement des fermages.

Attribution des locations des communaux au vu des offres reçues.

DCM2022_040 : LOCATIONS DE PARCELLES

Les baux et conventions pluriannuels afférents aux parcelles mises à disposition d'agriculteurs sont acceptés.

Séance du 11 mai 2022

DCM2022_041 : EMPRUNT BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au budget communal d'un emprunt de 200 000 €. Il présente les offres de prêt reçues, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole n'ayant pas présenté d'offre :

Banque	Taux	Durée	Echéance	Type	Coût emprunt	Frais
Banque Populaire	Fixe à 1.41 %	12 ans	Mensuelle	Echéance constante	17 513.44 €	300 €
	Fixe à 1.58 %	15 ans	Mensuelle	Echéance constante	24 773.20 €	300 €
Caisse d'Epargne	Livret A + 0.30 %	12 ou 15 ans	Trimestrielle	Progressif ou constant		200 €
	Euribor 3M + 0.85 %	12 ou 15 ans	Trimestrielle	Progressif		200 €

DECISION de retenir l'offre de la Banque Populaire sur 15 ans.

DCM2022_042 : EMPRUNT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au budget eau et assainissement d'un emprunt de 100 000 €.
Il présente les offres de prêt reçues, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole n'ayant pas présenté d'offre :

Banque	Taux	Durée	Echéance	Type	Coût emprunt	Frais
Banque Populaire	Fixe à 1.58 %	15 ans	Mensuelle	Echéance constante	12 386.60 €	150 €
	Fixe à 1.73 %	20 ans	Mensuelle	Echéance constante	18 370.40 €	150 €
Caisse d'Epargne	Livret A + 0.30 %	15 ans	Trimestrielle	Progressif ou constant		100 €
	Livret A + 0.35 %	20 ans	Trimestrielle	Progressif ou constant		100 €
	Euribor 3M + 0.85 %	15 ans	Trimestrielle	Progressif		100 €
	Euribor 3M + 0.90 %	20 ans	Trimestrielle	Progressif		100 €

DECISION de retenir l'offre de la Banque Populaire sur 15 ans.

DCM2022_043 : PROJET DE MAISON DE SANTE – CONSULTATION D'ARCHITECTES

-ACCEPTATION de la demande des professionnels de santé de la Commune (2 médecins, 1 sage-femme, 3 infirmières) qui souhaiteraient que la Commune porte un projet de maison de santé regroupant ces professions.
-CONSULTATION d'architectes pour la maitrise d'œuvre de ces travaux.

DCM2022_044 : AIRE DE JEUX POUR ENFANTS– DEMANDE DE SUBVENTION REGION BONUS RURALITE

Le projet d'aire de jeux peut être inscrit au bénéfice du dispositif « bonus ruralité » mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un coût estimatif de 47 980.00 € HT.
- DEMANDE de subvention au titre du bonus ruralité au taux maximum de 40 % soit 19 192.00 €.

DCM2022_045 : SICTOM – CONVENTION DE COOPERATION GESTION DES SITES DE COMPOSTAGE ET BROYAGE

Monsieur le Maire présente le projet de convention de coopération du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, concernant la gestion des sites de compostage et broyage.
En effet, afin d'atteindre les objectifs de gestion des déchets organiques, le SICTOM va déployer des solutions de compostage et de broyage sur son territoire. Il propose une convention de coopération comprenant 3 axes :
- La mise à disposition d'un broyeur aux communes adhérentes,
- L'activité de broyage de branches sur les plateformes du syndicat,
- Le déploiement de projets de compostage partagé.
* APPROBATION du projet de convention de coopération sur le seul point « activité de broyage de branches sur les plateformes du syndicat »,

DCM2022_046 : LOCATION DE PARCELLE

-DECISION de renouveler la convention pluriannuelle de la parcelle suivante :

Syndicat d'Estives de Récoleine	AB 11p (23 ha 40 a)	Convention pluriannuelle du 25/03/2022 au 24/03/2024	350 €

DCM2022_047 : INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS – ANNULE ET REMPLACE DCM2020_025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;
Vu la demande formulée par Monsieur le Maire, visant à réduire son indemnité de fonction à un taux inférieur à celui défini par l'article L. 2123-23 du code susvisé ;
Considérant que le code précité fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints.
- DECISION de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, à compter de leur élection, aux taux suivants (taux en pourcentage de l'indice terminal brut de la fonction publique) :
- Maire : 35,65 %
- Adjoints : 7,80 %

DCM2022_048 : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET/OU HEURES COMPLEMENTAIRES – ANNULE ET REMPLACE DCM2020_055

Conformément au Décret N°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. A défaut de compensation, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées, dans la limite de 25 heure supplémentaire par mois et par agent. Leur montant sera calculé conformément au décret susvisé.
Sont considérées comme heures supplémentaires les heures de travail effectuées en plus de l'horaire hebdomadaire normal.
Seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents titulaires, les agents stagiaires, et les agents non titulaires de droit public, relevant des emplois dont les missions sont fixées dans le tableau ci-dessous :

Filière - Cadre d'emploi - Grade - Emploi	Missions
Filière administrative : • Catégorie B – Rédacteur – Secrétaire de Mairie • Catégorie C – Adjoint administratif principal 2ème classe – Secrétaire de Mairie	Missions administratives, réunions diverses, réunions du conseil municipal, élections, formations, tâches diverses à la demande des élus.
Filière technique : • Catégorie C – Adjoint technique principal 2ème classe – Agent technique • Catégorie C – Adjoint technique territorial – Agent technique • Catégorie C – Adjoint technique territorial – Agent service cantine et entretien des locaux	Déneigement, élagage, tonte, entretien réseaux communaux, renfort cantine scolaire, entretien des bâtiments communaux, tâches supplémentaires liées à l'hygiène, formations, tâches diverses à la demande des élus.
Filière sociale : • Catégorie C – Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles – ATSEM	Renfort garderie, entretien des bâtiments communaux, tâches supplémentaires liées à l'hygiène, formations, tâches diverses à la demande des élus.

Les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public, à temps non complet appartenant à un cadre d'emploi ou emploi éligible aux IHTS cité ci-dessus, peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Dans ce cas, ils sont rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini pour les agents à temps complet (35 heures au 01/01/2002). Au-delà, ils perçoivent une indemnité horaire pour travaux supplémentaires.
APPROBATION des dispositions proposées ci-dessus.

Séance du 30 juin 2022

DCM2022_049 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE A 15/35ème

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet 15/35ème à compter du 01/07/2022, pour assurer les missions de secrétariat de mairie, en remplacement d'un emploi existant.

DCM2022_050 : CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Création d'un emploi d'attaché territorial, non permanent, à 16/35 ème, en raison de l'accroissement temporaire pour exercer les fonctions de secrétariat de mairie pour la période du 06/07/2022 au 06/09/2022.

DCM2022_051 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE – CHOIX ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour la mission de Maitrise d'œuvre a été lancée pour la construction d'une maison de santé.
Il présente les offres reçues et les taux d'honoraires :
- SCP ESTIER LECHUGA (offre du 13/06/2022) : 10 %
- ATELIER JEAN-PAUL CRISTINA (offre du 02/06/2022) : 12.5 %
- ATELIER IMAGINE (offre du 09/06/2022) : 12 %.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la SCP ESTIER &LECHUGA, d'une part au vu du taux d'honoraires et d'autre part au vu des chantiers déjà menés sur la commune.

DCM2022_052 : NOUVELLE CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS À ANTERIOUX - ANNULE ET REMPLACE LA CONVENTION EN DATE DU 29/11/2021

Approbation d'une nouvelle convention dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de télécommunications à Antérioux, en coordination avec les réseaux électriques.
Cette convention annule et remplace la convention en date du 29/11/2021.
En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n° 1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie – SIEG 63, le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont modifiées :
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63 en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 23 000.00 € HT, soit 27 600.00 € TTC.

DCM2022_053 : SCHEMA PARTAGE DE GESTION DES PUYS DE LA VACHE, LASSOLAS, LA MEY ET POURCHARET : VALIDATION DU SCENARIO D'EVOLUTION DU SITE

L'équipe mutualisée de gestion (EMG) de la Chaîne des Puys – faille de Limagne a lancé en 2021 l'élaboration du Schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet. Ce document d'aménagement et de gestion établi sur 10 ans est une déclinaison locale du plan de gestion du bien inscrit au patrimoine mondial et doit donc répondre aux objectifs de renforcement de la
lisibilité des édifices volcaniques, de préservation de leur intégrité géologique et écologique, de soutien aux activités qui les façonnent, de maintien de la qualité d'accueil et de gestion de la fréquentation et d'amélioration de la connaissance scientifique, tout en tenant compte des spécificités locales.
Après la réalisation d'un diagnostic transversal approfondi, un scénario d'évolution du site a été construit en concertation avec les principaux acteurs et gestionnaires locaux par le biais d'ateliers et de réunions spécifiques. Le Conseil Municipal de Nébouzat doit, en tant que gestionnaire de la section de Récoleine, délibérer sur la validation de ce scénario, en ce qui la concerne, avant que celui-ci ne soit traduit en un programme d'actions et de modalités de gestion à long terme.
L'EMG a présenté au Conseil Municipal le scénario dans sa globalité sur l'ensemble des 4 puys. Les opérations concernant la commune de Nébouzat et la section de Récoleine sont dans les grandes lignes :

• **Projet pastoral :**
- sur Pourcharet : réouverture du cratère, réorganisation des sous-parcs, adaptation des pratiques, traitement mécanique des fougères, etc ;
- dans la plaine de Lassolas : éclaircie progressive pour retrouver de la ressource herbagère, avec valorisation des bois coupés, augmentation du cheptel ovin, etc ;
- dans le cratère et sur le puy de Lassolas : poursuite du gardiennage du troupeau ovin ;
- pour l'estive dans sa globalité : accompagnement administratif, technique, financier, mesures de suivi...

Le projet pastoral a été validé par les éleveurs du syndicat d'estive de Récoleine. Il a une plus-value écologique (conservation d'habitats d'intérêt communautaire Natura 2000) et paysagère (lisibilité géomorphologique et perspective)

• **Projet sylvicole :** poursuite de la mise en œuvre de l'aménagement forestier de la forêt de Pourcharet (ONF)

• **Projet d'accueil du public (Lassolas) :**
- reconquête paysagère : ouverture parcimonieuse du cratère, ouverture de fenêtres de vue, etc
- restauration des sentiers ouverts au public sur la Vache et Lassolas : 3 parcours de randonnée dont une boucle familiale en pied de puy, pas de nouvel aménagement de sentier sur Lassolas mais une légère modification du tracé associée à la fermeture de la ravine, sécurisation, etc
- interprétation : un des 5 pupitres d'interprétation prévus serait situé dans le cratère de Lassolas sur le thème de la cheîre.
- conciliation des usages : effort de balisage, information des règles d'usages et de respect des autres activités dès l'entrée sur site.

• **Projet de connaissance et de suivi du site au profit d'une meilleure gestion :** suivi phyto-sociologique et de la ressource pastorale, suivi des habitats Natura 2000, suivi de la fréquentation, inventaires naturalistes, etc.

Pour rappel, la mise en œuvre des opérations inscrites dans le Schéma partagé ne nécessitera aucune participation financière de la commune et sera soumise, au préalable, à la validation finale de l'étude conformément à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en date du 29 mars 2021.
Le Conseil Municipal valide le scénario du schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet en ce qui le concerne (terrain sectionaux).

DCM2022_054 : ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - Engagement
Engagement à actualiser le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune qui arrive à échéance en 2023.

DCM2022_055 : ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - Plan de financement et demandes de subventions
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022_054 du 30 juin 2022 relative à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement du réseau d'eaux usées de la commune, demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

DCM2022_056 : ACTUALISATION SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – Choix du bureau d'études
L'offre du bureau d'étude SAFEGE de Romagnat est retenue pour un montant total de 23 504.80 € HT, relative à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement.

Séance du 26 août 2022

DCM2022_057 : TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2022-2023
Le bilan financier du fonctionnement de la cantine scolaire présente toujours un déficit assez important. Le bilan met en exergue le coût de 3.06 € à charge de la Commune par repas servi.
Il convient de répercuter la hausse des prix prévue dans la convention signée avec le prestataire chargé de la fourniture de repas à la cantine scolaire.
- Les inscriptions et annulations au service doivent être faites par les parents, via l'espace famille en ligne (voir modalités sur le règlement) ;
- Seules les absences justifiées, par certificat médical uniquement, ne seront pas facturées ;
Les tarifs de la cantine scolaire sont fixés comme suit à compter du 1er septembre 2022 :
• Repas réservé via l'espace famille 4.60 €
• Repas pris mais non réservé via l'espace famille 5.25 €
• Repas réservé non annulé, ou annulation tardive 4.60€

DCM2022_058 : TARIF SPECIAL CANTINE SCOLAIRE 2022-2023
La Commune a pour obligation d'accepter à la cantine scolaire les enfants allergiques, en leur demandant d'apporter leur panier repas.
Ces enfants bénéficient de la prestation de service et surveillance apportée par le personnel communal et utilisent les locaux au même titre que les autres enfants. Il est donc possible de facturer un service minimum.
Le Conseil Municipal fixe à 1.70 € par jour de présence la participation des familles pour les enfants qui apportent leur panier repas à la cantine scolaire, et rappelle que les enfants devront être inscrits via l'espace famille en ligne.

DCM2022_059 : TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET ETUDE SURVEILLEE 2022-2023
Le bilan financier du fonctionnement de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée présente à nouveau un déficit.
Le Conseil Municipal décide :
- Les inscriptions et annulations au service doivent être faites par les parents, via l'espace famille en ligne (voir modalités sur le règlement) ;
- Seules les absences justifiées, par certificat médical uniquement, ne seront pas facturées.
Les tarifs de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée sont fixés comme suit à compter du 1er septembre 2022 :
• Garderie matin réservée via l'espace famille 2.00 €
• Garderie soir réservée via l'espace famille 2.10 €
• Garderie matin et/ou soir non réservé via l'espace famille 4.98 €
• Etude surveillée 2.94 €
• Service réservé non annulé, ou annulation tardive : paiement du service réservé
• Pénalité de retard 8.00 €.

DCM2022_060 : PARTICIPATION POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE PUBLIC
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L332-15,
Considérant la nécessité d'électrifier les constructions nouvelles isolées en bout de village accordées par autorisation d'urbanisme, il est nécessaire de délibérer sur la participation des pétitionnaires détenteurs d'autorisation d'urbanisme, pour l'extension du réseau électrique public lorsque la construction, le terrain aménagé ou le lotissement exige un raccordement électrique qui n'est pas présent au droit de la parcelle concernée.
L'extension au réseau électrique de la construction concernée ne doit pas excéder cent mètres et ne doit pas desservir d'autres constructions.
Le Conseil Municipal décide de mettre à la charge du pétitionnaire pour leur montant total les frais de raccordements en cas d'extension du réseau électrique dans les conditions précitées. Les travaux seront réalisés par le Territoire d'Energie 63.

DCM2022_061 : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023
Approbation de la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et option pour le recours à la nomenclature M57 développée.

DCM2022_062 : ADHÉSION À LA MISSION RELATIVE À L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCÉE PAR LE CDG 63
Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

DCM2022_063 : IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS TÉLÉPHONIE MOBILE
Un accord de principe a été signé le 23mars 2022, autorisant l'opérateur ORANGE dans le cadre d'un contrat de déploiement d'infrastructures télécom, à effectuer les études en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation d'une antenne relais mobile sur le territoire de la commune sise « Les Guérets » 63210 NEBOUZAT, parcelle cadastrée AC n°170.
Les élus approuvent le projet mais souhaiteraient que l'implantation de l'antenne soit plus en retrait par rapport aux voies publiques.

DCM2022_064 : INSTAURATION DU TRI ET DU COMPOSTAGE DES DÉCHETS ISSUS DU CIMETIÈRE COMMUNAL
Approbation du diagnostic réalisé par le SYDEM Dômes et Combrailles et l'instauration du tri et du compostage des déchets issus du cimetière communal.

DCM2022_065 : TRAVAUX DE RECONSTITUTION/ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE FORÊT SECTIONALE D'ANTERIOUX-LES BRAMAUDS – Validation du Maître d'œuvre
Le devis de maîtrise d'œuvre de l'ONF d'un montant de 4 578.82 € HT est accepté pour des travaux de reconstitution et d'adaptation au changement climatique pour la forêt sectionale d'Antérioux-Les Bramauds.

Séance du 28 octobre 2022

DCM2022_066 : Assainissement et eau potable du village de Récoleine, CHOIX DE L'ENTREPRISE
L'offre de l'entreprise COUDERT est retenue un montant total de 809 854.00 € HT pour les travaux de réhabilitation structurante des réseaux d'assainissement, d'eau potable et réseaux secs du village de Récoleine.

DCM2022_067 : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAL – ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AMENAGEMENT BT RECOLEINE
Le devis estimatif du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme est accepté pour les travaux d'éclairage public relatifs à l'aménagement basse tension à Récoleine avec versement d'un fonds de concours de 49 510.32 €.

DCM2022_068 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS À RECOLEINE
L'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom est accepté avec une participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 39 000.00 € HT, soit 46 800.00 € TTC.

DCM2022_069 : CREATION AIRE DE JEUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE
L'offre de l'entreprise OVAL COLLECTIVITES, mieux disante est retenue pour un montant de 49 901.00 € HT soit 59 881.20€ TTC pour création d'une aire de jeux, Rue du Vernadeix à Antérioux.

DCM2022_070 : MODIFICATION HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNE DE NEBOUZAT
Dans le cadre du plan d'économie d'énergie, décision de modifier les horaires de l'éclairage public sur la commune comme suit :
- un allumage à 6 h 30 et une extinction à 22 h 00 sauf autour de la salle des associations, les vendredis, samedis et dimanches.
- une extinction totale du 1er mai au 30 septembre sauf autour de la salle des associations, les vendredis, samedis et dimanches.

DCM2022_071 : VENTE TERRAIN COMMUNAL
Le conseil municipal accepte la demande d'acquisition de Madame Marie Laure VILLENEUVE concernant 74m², impasse du Berger et 31m² devant la parcelle AD180 sur une bande de 1.20 m de large. L'arpentage, le bornage et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur. e prix Le prix de vente du terrain est fixé à 35 € le m².

DCM2022_072 : ADRESSAGE CHOIX DE L'ENTREPRISE PANNEAUX ET PLAQUES DE NUMEROS DE MAISONS
Dans le cadre de l'adressage des rues de la commune, le devis fourni par la Société SIGNAUX GIROD pour 8 079.73€ HT soit 9 695.68€ TTC est accepté.

DCM2022_073 : ARCHIVAGE DE LA COMMUNE
Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales, le Conseil Municipal approuve le recours au service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et les éventuels avenants à intervenir et les modalités relatives à l'archivage de la commune. Ce dernier prévoit une durée d'intervention nécessaire de 67.5 jours soit 15 525 €.

DCM2022_074 : VIREMENT DE CREDITS BUDGET COMMUNAL
Vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
20/2088/10015	Autres immobilisations incorporelles	14 142.00
21/2151/10016	Réseaux de voirie	61 920.00
Total		76 062.00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23 / 2313 / 10017	Constructions	7 232.00
23/2315/10015	Installations, matériel et outillage techniques	12 370.00
23/2315/10016	Installations, matériel et outillage techniques	56 100.00
Total		76 062.00

DCM2022_075 : VIREMENT DE CREDITS BUDGET COMMUNAL

Vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
21/2151/10014	Réseaux de voirie	5 120.00
20/2088/10015	Autres immobilisations incorporelles	104.00
Total		5 224.00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23/2313/10017	Constructions	5 224.00
Total		5 224.00

DCM2022_076 : CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'adopter comme mode de publication des actes, l'affichage papier sur le panneau d'affichage de la Mairie.

DCM2022_077 : MODIFICATION REGLEMENTATION BOISEMENT – PARCELLE AB 61

Demande de classement de la parcelle sise « Puy de la Barme » cadastrée AB n°61, en boisement libre pour sa totalité. La réglementation de boisement définit les zones dans lesquelles des plantations et des semis d'essences forestières, ou la reconstitution après coupe rase peuvent être interdits ou réglementés. Tous les terrains où les boisements ou reboisements ne sont ni interdits ni réglementés sont inscrits dans un périmètre dit « libre » au boisement.

DCM2022_078 : VIREMENT DE CREDITS BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
23/2315/10016/	Installations, matériel et outillage techniques	7 600.00
Total		7 600.00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23/2315/10015/	Installations, matériel et outillage techniques	7 600.00
Total		7 600.00

DCM2022_080 : CREDITS SUPPLEMENTAIRES-BUDGET EAU& ASSAINISSEMENT

Vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Comptes dépenses

Imputation	Nature	Montant
23/2315/10015	Installations, matériel et outillage techniques	730 226.00
Total		730 226.00

Comptes recettes

Imputation	Nature	Montant
13/131/10015	Subventions d'équipement	330 226.00
16/1641/OPNI	Emprunt en euros	400 000.00
Total		730 226.00

DCM2022_081 : VIREMENT DE CREDITS - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
16/1641/OPFI	Emprunt en euros	3 000.00
66/66111	Intérêts réglés à l'échéancce	800.00
Total		3 800.00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23/2315/10014	Installations, matériel et outillage techniques	3 000.00
011/61523	Réseaux	800.00
Total		3 800.00

DCM2022_082 : VIREMENT DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL

Vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
16/1641/OPFI	Emprunt en euros	6 000.00
66/66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 600.00
Total		7 600.00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23/2313/10018	Constructions	6 000.00
011/615221	Bâtiments publics	1 600.00
Total		7 600.00

Budget principal 2021

Dépenses de fonctionnement

Libellé Chapitre	Réalisations	%
Charges à caractère général	283 612 €	48%
Charges de personnel et frais assimilés	239 665 €	40%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 316 €	1%
Autres charges de gestion courante	54 923 €	9%
Charges financières	13 339 €	2%
Charges exceptionnelles	1 515 €	0%
TOTAL	**596 370 €**	**100%**

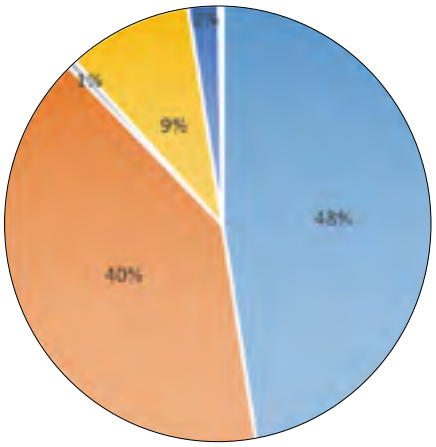

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Recettes de fonctionnement

Libellé Chapitre	Montant	%
Atténuation de charges	11 266 €	1%
Produits des services et ventes	152 585 €	20%
Impots et taxes	315 818 €	42%
Dotations et participations	161 599 €	21%
Autres produits de gestion courante	86 508 €	11%
Produits financiers	3 €	0%
Produits exceptionnels	10 957 €	1%
Excédent 2019	15 957 €	2%
TOTAL	**754 693 €**	**100%**

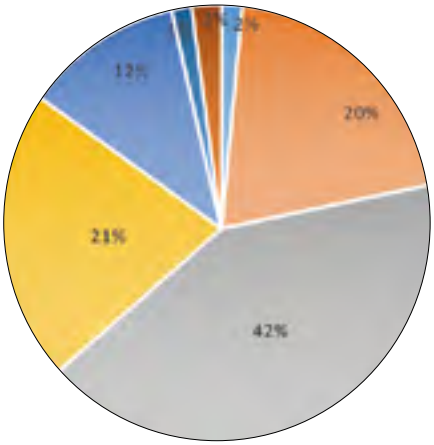

- Atténuation de charges
- Produits des services et ventes
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Excédent 2019

Dépenses d'investissement

Libellé Chapitre	Réalisations	%
Échéances emprunts - Cautions	98 464 €	12%
Restitution trop perçu taxe urbanisme	3 641 €	0%
Frais élaboration PLU	3 013 €	0%
Informatique mairie	5 306 €	1%
SIEG - Eclairage public (La Chanvrière)	18 557 €	2%
Achat terrain caserne	16 148 €	2%
Achat petit matériel technique	9 180 €	1%
Aménagement de bourg - Tranche 2	334 738 €	41%
Maîtrise d'œuvre réhabilitation ancienne mairie	4 568 €	1%
Adressage de la commune	3 834 €	0%
Opérations patrimoniales (régularisation)	28 990 €	4%
Déficit 2020	176 699 €	22%
Restes à réaliser	106 660 €	13%
TOTAL	**809 798 €**	**100%**

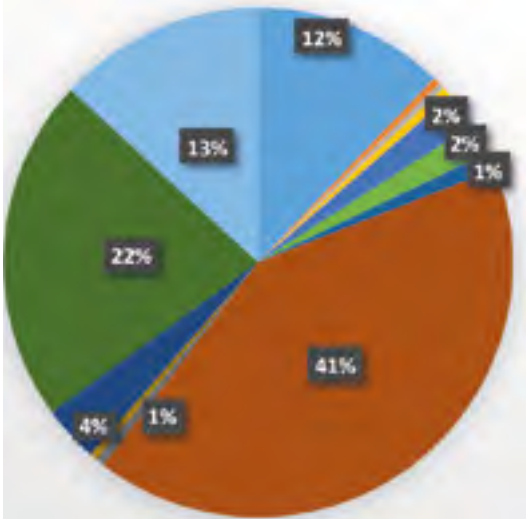

- Echéances emprunts - Cautions
- Restitution trop perçu taxe urbanisme
- Frais élaboration PLU
- Informatique mairie
- SIEG - Eclairage public (La Chanvrière)
- Achat terrain caserne
- Achat petit matériel technique
- Aménagement de bourg - Tranche 2
- Maîtrise oeuvre réhabilitation ancienne mairie
- Adressage de la commune
- Opérations patrimoniales (régularisation)
- Déficit 2020
- Restes à réaliser

Recettes d'investissement

Libellé Chapitre	Réalisations	%
FCTVA	42 156 €	6%
Taxe aménagement	10 256 €	1%
Cautions et régularrisation intérêts différés	736 €	0%
Vente terrain Récoleine	1 515 €	0%
Amortissement éclairage public	3 316 €	0%
Opérations patrimoniales (régularisation)	28 990 €	4%
Subvention élaboration PLU et purificateurs	11 611 €	2%
Subvention plan ruralité PAB Tranche 1	46 248 €	7%
DETR Accessibilité et cabinet dentaire	31 968 €	5%
Amendes de police	7 500 €	1%
Emprunt	190 000 €	27%
Excédent capitalisé	131 429 €	19%
Restes à réaliser	187 840 €	27%
TOTAL	**693 565 €**	**100%**

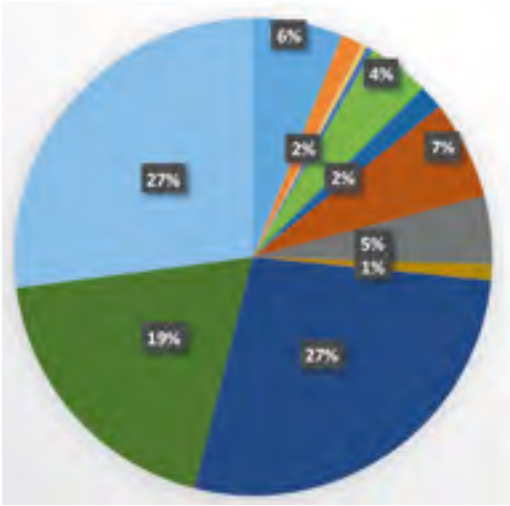

- FCTVA
- Taxe aménagement
- Cautions et régularisation intérêts différés
- Vente terrain Récoleine
- Amortissement éclairage public
- Opérations patrimoniales (régularisation)
- Subvention élaboration PLU et purificateurs
- Subvention plan ruralité PAB – Tranche 1
- DETR accessibilité et cabinet dentaire
- Amendes de police
- Emprunt
- Excédent capitalisé
- Restes à réaliser

Budget eau 2021

Dépenses de fonctionnement

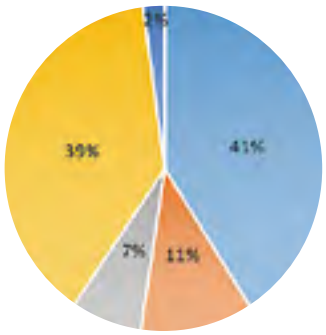

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits
- Amortissements 2021
- Charges financières

Libellé Chapitre	Réalisations	%
Charges à caractère général	73 694 €	41%
Charges de personnel et frais assimilés	20 000 €	11%
Atténuation de produits	12 516 €	7%
Amortissements 2021	68 943 €	39%
Charges financières	3 760 €	2%
TOTAL	**178 913 €**	**100%**

Recettes de fonctionnement

Libellé Chapitre	Réalisations	%
Amortissements 2021	32 367 €	10%
Vente de produits fabriqués, prestations de services, divers	164 910 €	50%
Report 2020	129 799 €	40%
TOTAL	**327 076 €**	**100%**

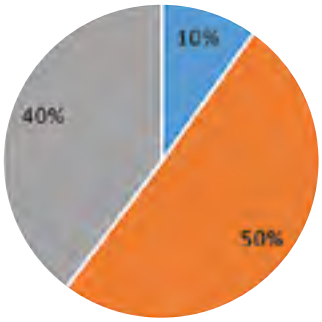

- Amortissements 2021
- Vente de produits fabriqués, prestations de services, divers
- Report 2020

Dépenses d'investissement

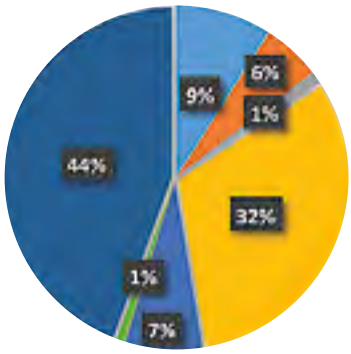

- Echéances emprunts
- Amortissements 2021
- Changement compteurs abonnés
- Sécurisation réseau eau Récoleine-Bramauds
- Raccordement particulier
- Diminution des eaux parasites
- Restes à réaliser

Libellé	Réalisations	%
Échéances emprunts	53 168 €	9%
Amortissements 2021	32 367 €	6%
Changement compteurs abonnés	6 666 €	1%
Sécurisation réseau eau Récoleine - Bramauds	186 131 €	32%
Raccordement particulier	43 298 €	7%
Diminution des eaux parasites	4 897 €	1%
Restes à réaliser	260 860 €	44%
TOTAL	**587 387 €**	**100%**

Recettes d'investissement

Libellé	Réalisations	%
FCTVA	36 972 €	9%
Report 2020	148 190 €	36%
Amortissements 2020	68 943 €	16%
Restes à réaliser	164 007 €	39%
TOTAL	**418 112 €**	**100%**

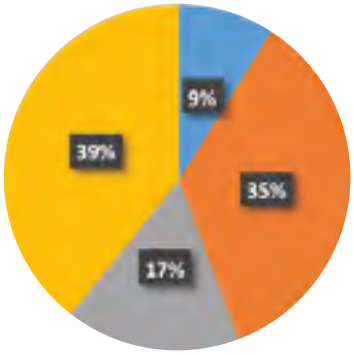

- FCTVA
- Report 2020
- Amortissements 2020
- Restes à réaliser

Réalisations 2022

NUMEROTATION & ADRESSAGE DES RUES

L'adressage est enfin terminé. Les élus ont opté pour une numérotation linéaire afin de pouvoir insérer aisément de nouvelles constructions si besoin.
Au cours du 1er trimestre 2023, vous allez recevoir un courrier vous indiquant l'adresse de votre habitation ou immeuble utilisé (ou celle de votre bien loué) et vous invitant à retirer votre plaque de numéro en mairie. Il vous appartient de la poser sur un support visible de la rue (façade, boîte à lettres, pilier de mur...) sans délai. Si vous ne pouvez pas le faire, nous pourrons vous aider.
Si vous n'avez pas reçu ce courrier, en avril, prévenez le secrétariat de mairie et nous vérifierons.
Certaines rues ont été renommées pour éviter les noms en doublons :

Ancienne dénomination	*Nouvelle dénomination*
LE BOURG	
Allée de la Croze (supprimée)	Rue de la Croze
Impasse de la Croze	Impasse des Lilas
Allée de la Millette	Rue de la Madeleine
Allée des Plansous	Rue des Menuisiers
Impasse Saint Georges	Impasse du Meunier
Allée de la Chapelle	Rue du Trat
Impasse du Col	Impasse de la Faissat
ANTERIOUX	
Rue des Crozes (supprimée)	Rue des Agoux
Chemin des Fouesses	Rue des Fouesses
Chemin de la Combas	Rue de la Combas
Chemin du Berger	Rue du Cantonnier
Impasse du Berger	Impasse de l'oche
Impasse de la Croix	Impasse de la Sorbonne
Impasse de la Chareylade Chemin de la Bughe	Rue de la Chareylade
Impasse de la Rodde	Impasse des Frênes
Impasse de la Fontaine	Impasse du Communal
LES QUATRE ROUTES	
Impasse de Bravant	Chemin du Mozat
Impasse des Quatre Routes	Impasse de la Ribeyre
Chemin de la Cascade	Chemin des Dômes
PONT-DES-EAUX et CHAMPBIGE	
Chemin de la Croix du Pialoux (trop de lettres)	Chemin du Pialoux
Impasse de Champbige	Impasse de Corneire
RECOLEINE	
Impasse des Puys	Impasse de Montgy
Rue des Jardins	Rue de la Laine

Afin que notre fichier puisse être à jour, il est demandé à tous les habitants (propriétaires et locataires) de signaler leur changement d'adresse. Les facturations sont basées sur ce fichier. Il n'est pas concevable que des foyers puissent déménager ou arriver sans penser à prévenir la mairie.
Un appel au **04.73.87.10.10** ou un mail **commune-denebouzat@orange.fr** prennent quelques minutes mais éviteront bien des erreurs très difficiles à rectifier en comptabilité.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Les Rues du Cantonnier, de la Combas, de la Chareylade et le chemin des Quatre Vents ont été nivelés et goudronnés par l'entreprise COUDERT.
Coût des travaux : 46 740 € HT.
Financement par subventions du FIC (Fonds d'Intervention Communal) : 9 068 €.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Rue du Vernadeix

Les réseaux EDF, télécom et éclairage public ont été enfouis et de nouveaux candélabres seront posés. Par la même occasion, une gaine destinée à recevoir la fibre a été posée. La desserte pourra ainsi continuer.

SUPPRESSION DES EAUX PARASITES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Les canalisations et surtout les regards de collecte des eaux usées n'étaient pas étanches, d'où d'importantes infiltrations « d'eaux parasites » qui étaient rejetées dans la station d'épuration. Le rendement des installations était donc diminué. Ces travaux ont été réalisés sur Le Vernadeix, La Sagnat et les Giraudet.

AMENAGEMENT TRAVERSE PONT-DES-EAUX

A la demande des riverains et après étude effectuée par le Conseil départemental, des chicanes ont été installées sur la RD 216 afin de sécuriser la traverse du village.
Coût : 14 997 € HT.
Financement : amendes de police : 7 500 €

LA RÉNOVATION DU BAC ET DE LA PLACE DES BRAMAUDS

Le bac en place depuis 1952 méritait que l'on se soucie de lui. Dégradations dues à l'usure et fuite d'eau ont conduit à une réflexion sur sa remise en état nécessaire.
A l'initiative d'Albert Lassalas, il a été décidé d'aller plus loin qu'une simple réfection du bac et d'envisager un aménagement à l'entrée du village dont il a dessiné les plans.
Une réunion préliminaire a eu lieu avec les habitants des Bramauds pour décider du projet définitif et d'un planning prévisionnel de réalisation avec l'engagement de chacun de prendre part aux travaux.
Soumis à la municipalité, le projet a été adopté avec l'accord sur la participation financière de la commune pour l'achat de matériaux, les travaux étant réalisés bénévolement par les habitants.
C'est fin août 2021 que l'opération commence avec la démolition de l'ancien bac.
Ce chantier a permis de se retrouver entre habitants et de resserrer les liens dans le village. Le projet est arrivé à terme en septembre 2022.
C'est ainsi que l'on peut voir aujourd'hui tout un ensemble avec une nouvelle fontaine, un abri bus de pierres et de lauzes et une nouvelle croix, reflet des savoirs faire mis en œuvre sur notre petit patrimoine communal.
L'inauguration s'est déroulée le 24 septembre 2022, l'occasion d'une belle fête pour le village des Bramauds !

Prévisions 2023

MAISON DE SANTE

A la demande des professionnels de santé déjà installés, la commune s'est engagée à créer une maison de santé. Ce nouveau bâtiment accueillera médecins, infirmières et sage-femmes. Il restera un local disponible pour un nouveau praticien. Ce projet réalisé en concertation avec l'ARS a été confié à la SCP ESTIER-LECHUGA. Après obtention des aides financières, le bâtiment verra le jour juste à côté de l'actuel cabinet médical qui sera occupé en temps utile par de nouveaux professionnels.

RESEAUX EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, ECLAIRAGE PUBLIC et COMMUNICATIONS à Récoleine

Après plusieurs demandes, les subventions ont été enfin attribuées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental.
Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise COUDERT pour 809 854 €. A cela, il faudra rajouter le coût de la maîtrise d'œuvre ainsi que l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public, électricité et télécom) et la pose de lampadaires. Le coût total de l'opération est estimé à 924 463 € HT.
Ces dépenses seront donc financées par subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental. Le solde fera l'objet d'un emprunt d'environ 400 000 €.
Les travaux ont débuté en novembre et seront réalisés d'ici fin juin. A cette date, resteront probablement à poser les lampadaires et passer les fils.
Ces travaux entraîneront d'importantes modifications de la circulation. Il est demandé à tous de coopérer à une bonne entente pour faciliter le passage des engins.

RESTRUCTURATION BÂTIMENT ANCIENNE MAIRIE

Ces travaux vont débuter par une amélioration énergétique : isolation des façades, changement des menuiseries. Le coût des travaux est estimé à 287 500 € HT financés par une subvention DETR, FIC et DSIL.

CREATION AIRE DE JEUX

Un projet d'aire de jeux pour enfants a été validé pour un coût estimatif de 49 901.00 € HT. Il sera financé par une subvention au titre du FIC 2022 de 9 296.00 €. Cet aménagement fait suite à demande de jeunes parents ou gardes d'enfants afin de se regrouper dans un endroit sécurisé.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Réalisé en 2013, il doit être actualisé tous les 10 sans pour obtenir des aides financières à la réalisation des travaux. L'offre du bureau d'étude SAFEGE de Romagnat est retenue pour un montant total de 23 504.80 € HT.

Vie de l'école

Sport et culture

Comme tous les ans, des activités sportives et culturelles se sont déroulées en 2022 et se dérouleront cette année :
- Des séances d'EPS seront assurées par Valentin BOUCHET rémunéré par la Communauté De Communes Dômes Sancy-Artense, sur la période de janvier-février à raison de 1H par semaine et par classe.
- Des rencontres et des sorties sportives seront organisées par Quentin RAMADE de la Communauté de communes Dômes Sancy-Artense pour la fin d'année scolaire 2022-2023 : journée de rencontre sportive inter-écoles et autres sorties à définir.
- Deux spectacles par classe seront présentés aux élèves de la petite-section au CM2, en grande partie financés par la Communauté De Communes Dômes Sancy-Artense (entrée + transport), ainsi qu'un court-métrage pour les plus grands dans la salle de Rochefort-Montagne.

Noël

Deux petits sapins étaient installés pour préparer l'arrivée du Père-Noël ! Un marché de Noël nocturne a également eu lieu pour les élèves de l'école le vendredi 16 décembre 2022.

Les projets prévus à l'école

La fête de l'école aura lieu le vendredi 30 juin 2023. En attendant, des projets se dérouleront tout au long de l'année :

Projet jardin : poursuite du projet jardin. La découverte du jardinage et des légumes du potager régale les enfants de maternelle cette année encore en développant leur gout et leur vocabulaire. Un autre petit jardin voit le jour au printemps côté élémentaire dans le but d'échange entre élèves.

Ecole des sciences : les élèves de GS-CP et CE1 ont la chance de se rendre à l'école des sciences en novembre afin de travailler sur la chimie des couleurs.

English Day : Les classes du CP au CM2 participent cette année encore à l'English Day. Il s'agit d'une journée de rencontre entre élèves d'un même secteur pendant laquelle ils participeront à des ateliers en parlant uniquement en anglais. L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir la langue dans un contexte autre que la classe, tout en développant un vocabulaire commun. Les élèves de sixième participent généralement à cette journée en tenant le rôle de chef d'atelier. Pendant cette rencontre, les élèves pratiquent la langue anglaise toute une journée et ce, dans un contexte ludique. Une préparation toute l'année en classe autour du vocabulaire nécessaire garantie aux élèves le bon déroulement de cette journée.

Défi Volcans : Un projet de cycle 3 (CE-CM) en partenariat avec Vulcania. Ce projet est proposé sous la forme d'un défi scientifique. Il s'agit de permettre aux élèves de fabriquer une maquette qui répond à certaines conditions afin de la présenter à un jury en fin d'année lors d'une journée concours. La maquette devra présenter l'éruption d'un volcan d'Auvergne en action, mais aussi mettre en place des plans de protection et de prévention pour la population. Les élèves présenteront leur projet sous forme d'un oral, en compétition avec 5 autres écoles du Puy-de-Dôme.
En plus de l'acquisition des notions scientifiques, ce projet développera notamment le langage oral des élèves, mais aussi le langage écrit grâce à un cahier d'expérience dans lequel figureront toutes leurs réflexions, la géographie et bien d'autres domaines !

Sapeurs-pompiers

En 2022, le centre d'incendie et de secours d'Olby-Nébouzat a connu un changement de direction en juillet avec l'arrivée à sa tête du capitaine Alexandre LASVERGNAS également chef de la compagnie de Rochefort-Montagne.
Le centre regroupe aujourd'hui 26 sapeurs-pompiers actifs pour servir la population résidant sur un secteur vaste s'étendant de Saint-Bonnet-Près Orcival à Mazaye. Cette année, les sapeurs-pompiers du CIS OLBY-NEBOUZAT ont assuré 105 missions de secours dont plusieurs interventions particulières notamment un feu de bâtiment agricole en début d'année sur la commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival ainsi que sur plusieurs accidents graves de la circulation.

Il s'agit de remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers du centre pour leur investissement mais aussi de souhaiter la bienvenue au 1ère classe Julien LANGLAIS ainsi qu'au sapeur Gatien FOURNIAL qui nous ont rejoint cette année. Enfin, il est bon de rappeler que le secours sur le secteur repose uniquement sur l'engagement, à votre service, de femmes et d'hommes qui revêtent l'uniforme en plus de leur activité professionnelle.

Le centre d'incendie et de secours d'Olby-Nébouzat continue et continuera donc d'avoir besoin de recruter des sapeurs-pompiers volontaires, nous avons besoin de vous, rejoignez-nous !

Bibliothèque municipale

Joëlle, Monica, Nicole, Natacha, Françoise et Sylvie vous accueillent toujours les mardis de 16 h 45 à 17 h 30 et les samedis de 9 h 30 à 12 h.

Être bénévole à la bibliothèque permet une relation privilégiée avec les lecteurs. Nous échangeons nos lectures, essayons de conseiller et écoutons les avis de tous. Il n'y a pas d'engagement, nous assurons les permanences en fonction de nos disponibilités. Nous allons acheter des ouvrages 3 fois par an, c'est l'occasion d'une sortie pause-café. Nous allons également à la Médiathèque Départementale pour une sélection de livres et nous partageons quelques petits restos. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas. **VENEZ !!!!**

En 2022, nous avons essayé de vous proposer quelques animations comme la journée « porte ouverte » avec les contes de Régine, les décorations à thème, une séance de sophrologie pour enfants ainsi qu'une sélection pour un voyage virtuel en Islande avec Natacha .....

Pour 2023, nous essaierons de trouver d'autres manifestations qui pourraient vous attirer. Notre but étant toujours de faire connaître notre bibliothèque à de nouveaux lecteurs.

Nous disposons d'un large choix d'ouvrages, un peu plus de 3 000 livres.... Mais nous pouvons aussi en réserver d'autres auprès de nos partenaires et surtout vous pouvez le faire vous-mêmes en un clic **https://mediathequesdomes-sancyartense.fr/**

Centre communal d'action sociale

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale désignés par le maire sont :

- Membres élus : Mmes M. Chantal DELARBRE, Ghislaine ONDET, Virginie BREUIL-BOSDURE et Emilie ROCHEZ

- Membres hors conseil : Mmes Paulette CELLIER et Christelle ESPINASSE, MM. Pascal BUGUELLOU et Jean-Michel MICHON

Collectes de sang

Tous les ans, deux collectes de sang sont organisées à la salle des associations. Nous comptons toujours de nombreux et généreux donneurs. Nous vous rappelons qu'il suffit d'une petite heure de votre temps pour sauver plusieurs vies.
Les jeunes sont invités à venir dès qu'ils ont atteint 18 ans.

Repas des aînés

C'est le 27 novembre que les plus de 65 ans sont venus nombreux pour partager le moment de convivialité offert par la municipalité. Après un bon repas, ils ont été divertis très agréablement par les « nouveaux », membres de la troupe Truc'Much.
Les personnes les plus vulnérables qui ne peuvent pas se déplacer recevront la visite d'un membre du CCAS.

Clic Senior Montagne

Maison des Services de santé
Le Bourg- 63820 LAQUEUILLE

Tel: (+33) 4 73 65 20 89
Email: clic.senior-montagne@wanadoo.fr
Site web: www.clicseniormontagne.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

L'équipe du CLIC vous accueille et vous écoute pour :
- Informer, de manière personnalisée, sur l'ensemble des dispositifs en faveur des personnes âgées (accès aux droits, aides et prestations, services de maintien à domicile, offre de soins, structures d'accueil pour personnes âgées, aides financières, mesures de protections, loisirs, ...).
- Orienter vers les services ou professionnels compétents en fonction de votre situation.
- Evaluer, avec vous, vos besoins et élaborer ensemble un plan d'accompagnement respectant votre projet de vie et mobilisant les ressources et compétences disponibles.
- Coordonner l'action des différents professionnels.

Le CLIC c'est aussi :
- des temps d'échanges et de rencontres pour les personnes âgées, leurs familles et les professionnels.
- un centre de ressources documentaires sur les questions liées au vieillissement.
- la coordination des dispositifs existants et le développement de réseaux de professionnels dans le but d'améliorer la prise en charge des situations individuelles.
- des actions collectives de prévention, d'information, en lien avec d'autres partenaires.
- un lieu de réflexion, un observatoire gérontologique porteur de projet.

Nos Associations

DESIGNATION	PRESIDENT	TÉLÉPHONE	@ courriel
La Gigeole	Kévin GANNE		lagigeole@gmail.com
Chasse	Michel MOREL	04.73.87.15.92	
Sport Volcans	Christelle DE MATOS	04.73.87.16.32	sport-volcans@outlook.fr
NBZ Trail	Francis BREUIL BOSDURE	06.36.57.97.93	contact@nebouzat-trail.fr
Basket Loisirs	MICHÈLE BAFFELEUF	06.69.73.57.64	michele.baffeleuf@orange.fr
Truc'Much	Jocelyne BERTRAND	04.73.87.18.90	jocelyne63@wanadoo.fr
Amicale des sapeurs-pompiers	Philippe PELLETIER	06.31.14.74.57	
Club des Dômes	Paul TOURNADRE	04.73.87.16.06	tournadre.paul2@wanadoo.fr
Cheval Volcans	Robert VERNADAT	04.73.87.19.88	robert.vernadat@orange.fr
Union des Anciens Combattants	Rémy LASSALAS	04.73.87.17.76	simone.lassalas@orange.fr
Four de la Croze	Antoine GAUTHIER	04.73.87.15.85	antoine.gauthiermallet@sfr.fr
Four de la Chanvrière	Christian MARTIN	04.73.87.16.30	martinbayle@sfr.fr
Four de la Bughe	Manuel FEREIRA DE SOUSA		associationfourdelabughe@gmail.com
Four d'Antérioux	Joëlle MICHON	04.73.87.14.28	associationfourdanterioux@gmail.com
Les Conscrits			conscritsnebouzat@gmail.com
Association des Parents d'Elèves	Emilie ROCHEZ	06.98.05.46.91	ape.nebouzat@gmail.com
Club Canin de Recherche	Jean-Bernard MOINGS	04.73.87.17.75	
Dômes Sancy Foot	Laurent OLEOTTO	07 78 63 38 30	laurentoleotto@yahoo.fr
Rugby Club Dômes Sioule	Patrick BOUCHEIX Jean-François ANDANSON	06 73 49 40 24	
Judo Club des Puys	Angélique ROMANET		judoclubdespuys@gmail.com

Association des Parents d'Elèves (APE)

Carnaval de l'APE

L'APE est repartie pour une nouvelle année avec une première réunion et le renouvellement de son bureau :

Présidente : Emilie ROCHEZ
Vice-président : Julien COQUIDE
Trésorière : Mylène TERME
Trésorier adjoint : Nelly ALLANT
Secrétaire : Laurence LASSALAS
Secrétaire adjointe : Marion LAMOTHE

Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux parents comme membres du bureau mais aussi comme membres actifs lors des futures manifestations.
L'APE organise plusieurs évènements durant l'année, afin de récolter des fonds pour les élèves de l'école et participer au financement de différents projets (transport lors des différentes sorties au long de l'année, spectacles...)
Gros succès pour les 3 manifestations organisées l'année dernière :
- buvette à l'occasion de la fête du livre
- vente de truffade à emporter
- carnaval et tombola

Cette année l'APE prévoit de renouveler sa vente de truffade ainsi que le carnaval et la tombola pour le bonheur des enfants
Un grand merci à tous les habitants, les commerçants et les artisans de Nébouzat qui continuent d'être présents ainsi qu'aux parents d'élèves et à l'équipe pédagogique dont l'aide et le soutien sont indispensables pour la réalisation des animations.

Contact :
ape.nebouzat@gmail.com

Association des anciens combattants et soldats de France

Les manifestations de l'année 2022 ont retrouvé la participation de nombreux habitants de la commune.

Pour la célébration de l'armistice du 8 mai 1945, les enfants de l'école primaire étaient à l'honneur. Sous la houlette de leur maîtresse, Madame Amélie NOTON, ils ont entonné « le chant des partisans ».
Pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées citait Anatole France « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir ». « Alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France ».

Ces cérémonies se poursuivent autour d'un vin d'honneur servi dans la cour de l'ancienne école où tout le monde à plaisir à se retrouver. La journée se termine par un bon repas avec les communes voisines d'Aurières, Vernines et Olby.

Ecole de patois

C'est d'abord autour d'un bon repas qu'au printemps dernier le groupe de patois s'est retrouvé pour faire le point sur les effectifs et préparer la nouvelle rentrée après deux années d'interruption.
Les cours ont repris le 17 octobre et se dérouleront jusqu'en avril, les lundis à 20h30, toutes les trois semaines à la salle de réunion.
« Venoun d'Artsafo, L'Hume, Céssea, Ourchinea et Nabouzea »
(Ils viennent de Rochefort, Ceyssat, Orcines et Nébouzat)
« La porta soun badadeache voulè vegni »
(Les portes sont ouvertes si vous voulez venir)
Bouenea nadea é bouenea sandea !
(Bonne année et bonne santé !)

Sport Volcans

Manifestations 2022

En septembre, une vingtaine de randonneurs de Sport Volcans ont participé à un week-end convivial dans le Sancy, organisé par François et Luc (organisateurs bénévoles des randonnées mensuelles de Sport Volcans). Les randonneurs ont été chaleureusement accueillis au gîte de Chareire (nuit, repas du soir et petit déjeuner).
Ils ont découvert deux circuits : l'un vers la fontaine salée et l'autre vers le lac Chauvet.

La 39ème édition 2022 de LA MARCHE DES PUYS a connu un grand succès avec 393 randonneurs, 1000 € de bénéfices reversés à l'association « Auvergne pour un enfant ». Cette association vise à prendre en charge et à apporter la guérison à des enfants issus de pays défavorisés.

Merci à tous les bénévoles qui ont su donner de leur temps pour cette bonne action.

Manifestations prévues en 2023

Samedi 13 mai 19 h : tournoi convivial de baby-foot ;
Dimanche 25 juin : randonnée VTT LA RONDE DES PUYS ;
Dimanche 22 octobre : randonnée pédestre LA MARCHE DES PUYS.

Pour participer aux randonnées mensuelles de Sport Volcans tél au 06.71.56.27.10 ou au 06.30.75.23.90

Cours de Pilates tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 au dojo à Nébouzat ou tous les mardis de 19 h 30 à 20 h 30 dans la salle des fêtes à Nébouzat, 2 séances d'essais gratuites.

Sport Volcans - Section NBZ TRAIL

Associer convivialité et pratique de la course à pied, tel est l'objectif du groupe NBZ Trail composé d'adhérents ultra motivés. En 2022, 46 membres vivant au cœur de notre communauté de commune Dômes Sancy Artense.
Chaque semaine 2 créneaux d'entraînement sont programmés en fonction des envies et disponibilités de chacun : mercredi (entraînement spécifique), samedi (sortie 1 heure / 1 heure 30).
Vous avez envie de retrouver la forme et/ou de ne plus courir seul(e) ?

Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Ce groupe est ouvert à tous, quel que soit votre niveau.
Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 9 avril pour le TRAIL NBZ 2023.
Vous pouvez d'ores et déjà bloquer votre agenda soit pour courir, supporter, manger, discuter, rire... bref passer un excellent moment en famille ou entre ami(e)s juste à côté de chez vous !

Au programme de cette 3ème édition :
- 3 courses trail : 29 km, 15 km et un nouveau parcours de 10 km
- Course enfants de 6 à 10 ans
- Repas auvergnat (uniquement sur réservation avant le 26 mars 2023)

Pour plus d'informations :
Contact :
Francis BREUIL-BOSDURE
au **06 36 57 97 93**
Email : **contact@nebouzat-trail.fr**
Suivez toute notre actualité sur Facebook ou Instagram :
@nbztrail
www.nebouzat-trail.fr

Basket Loisir

Après une très bonne saison 2021-2022 complète, c'est avec une grande motivation que l'équipe du Basket Loisir a repris ses activités tous les mardis de 20 h 30 à 21 h 30 à la salle des sports de NEBOUZAT.

Sans inscription en compétition, hommes et femmes de tout niveau jouent pour se divertir et se maintenir en forme.

Renseignements
au 06.69.73.57.64
ou
au 04.73.87.14.07

Club des Dômes

Après deux années compliquées, en 2022, il a été fort agréable de voir toutes les activités du club redémarrer. L'engouement pour les activités proposées, cette reprise, cette envie de pousser les portes du club, nous les devons à chacun des acteurs de l'association qui par leurs actions permettent de maintenir ce précieux lien social.

Balade en voiture, remise des prix

Voyage à Cereste

Pour rappel,les activités du Club des Dômes sont :

- Randonnées pédestres avec trois niveaux, les mardis après-midi.
- Gymnastique adaptée aux seniors, mercredi de 14 h 30 à 15 h 30
- Danse country, mercredi à 18 h
- Travaux manuels, vendredi à 14 h
- Jeux de société, jeudi de 14 h à 17 h

mais aussi :

- Sortie culturelle d'une journée,
- Voyage d'une semaine

L'année 2022 amène avec elle un vent d'optimisme pour les années à venir. Soyons-en convaincus.

Pour toute information, prendre contact avec le président Paul Tournadre au 04.73.87.16.06 ou un membre du bureau.

Cours de country

Récompense après la dictée

Les conscrits

Après 3 années marquées par la pandémie, la fête de Nébouzat a bien eu lieu le week-end de la Saint Georges. Cette fête a attiré beaucoup de gens, du vendredi au dimanche soir avec un apéritif concert du groupe Watt Else le vendredi, puis un tournoi de sixte marqué par la météo capricieuse ainsi que le bal des conscrits samedi et une truffade le dimanche pour finir en beauté. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes présentes durant la fête ainsi que les habitants de Nébouzat pour nous avoir accueilli lors des aubades.
De plus nous avons organisé un bal le 22 octobre, nous vous remercions également pour votre participation.

Nous vous retrouvons donc l'année prochaine pour les évènements à venir avec la nouvelle génération de conscrits 2004-2005.

Présidente : Morgane TOURNADRE
Vice-Président : Bastien PANAUD
Trésorier : Clément MALLET
Secrétaire : Caroline MONIER

L'association La Gigeole a fait son retour !

Pour son premier évènement, la Gigeole a organisé, fin juin 2022, la première édition des Festifours en réunissant la population autour d'un évènement festif, et nostalgique. La Gigeole avait décidé cette année de s'unir aux associations des fours à pain du village, pour faire renaître un patrimoine parfois endormi.

Anciens et nouveaux habitants se sont donc retrouvés dans ces lieux de vie, rythmés par la préparation des repas et la mélodie de la fanfare. Vous avez pu déambuler entre les fours à pain du village, et profiter du pot de l'amitié, avant de vous replonger dans les souvenirs de la Gigeole à travers une exposition retraçant les manifestations et festivités d'antan.
Cet évènement a donc permis de faire connaitre le fonctionnement du petit patrimoine local des fours à pain, en réunissant anciennes et nouvelles générations. Nous souhaitons donc remercier l'ensemble des bénévoles qui ont œuvrés pour cet évènement, notamment les présidents et bénévoles des associations des fours à pain et de la Gigeole, qui ont transmis un savoir-faire aux nouvelles générations, et

suscité des vocations et engouements. Nous souhaitons également vous remercier, vous tous, qui avez répondus présents à cet évènement.

Pour 2023, la Gigeole vous réserve encore bien des surprises, vous pouvez d'ores et déjà noté la date du **17 et 18 juin 2023**, pour vous retrouver autour d'une manifestation conviviale et festive...
Merci à tous et à l'année prochaine !

Atelier théâtre avec la troupe Truc'Much

Après 3 ans d'absence, Truc'Much a repris ses activités et prépare un nouveau spectacle.
De nouveaux jeunes comédiens feront leurs débuts sur les planches ainsi que de nouveaux venus dans le groupe des adultes. Au total, c'est une vingtaine d'acteurs qui seront là pour vous offrir un bon moment et vous détendre.

Nous vous donnons rendez-vous le week-end du 25 mars 2023 à la salle des associations de Nébouzat. Ce sera l'occasion pour la troupe de fêter ses 30 ans. En effet, le tout premier spectacle avait eu lieu en 1993.
Nous espérons vous revoir nombreux !
A très bientôt !

Quelques photos souvenir de la troupe à ses débuts ...

Etat civil 2022

Naissances

30 janvier ..... **Méline GARCIA THOMET**, Fille de et Morgane THOMET et Matthias GARCIA, Rue des Agoux – Antérioux

2 avril..... **Chloé PANAUD**, Fille de Diana JURJU et David PANAUD Route de la Moréno – Les Bramauds

21 avril..... **Joséphine BERTHIN**, Fille de Jessica GUILLAUME et Cédric BERTHIN, Rue du Vernadeix – Antérioux

26 mai ..... **Thimotée QUELLET**, Fils de Gaëlle PEZARD et Erwan QUELLET Rue des Agoux - Antérioux

26 mai ..... **Louise LE BRETON DE VANNOISE**, Fille de Amélie JACQUOT et Marc LE BRETON DE VANNOISE - Les Quatre Routes

8 juin ..... **Hina PRADIER ROUSSEL**, Fille de Coralie ROUSSEL ET Julien PRADIER Rue des Agoux - Antérioux

23 juin..... **Martin MADET**, Fils de Laetitia EMAILLE et Rémi MADET - Les Saliens

29 juin ..... **Alma BOREL**, Fille de Laetitia USCLADE et Arnaud BOREL - Rue du Pradat

1er juillet ..... **Nélia MARTINS**, Fille de Anaïs LUXEMBURGER et Fabrice MARTINS - Rue Saint Georges

9 septembre ..... **Noé AUBIER**, Fils de Amandine BOURON et François AUBIER - Tauves à Nébouzat

6 octobre..... **Noé VERGNE VERDIER**, Fils de Anouk VERDIER et Thibault VERGNE Route de la Moréno – Les Bramauds

17 octobre ..... **Lizy BUGUELLOU**, Fille de Manon MOUQUET et Baptiste BUGUELLOU - Les Saliens

Mariages

28 mai ..... **Lore METZ et Aurélie SARDET** - Rue de Mursin

11 juin..... **Sylvain MORANGES et Marie COMBANEYRE** - Pontgibaud

25 juin..... **Philippe DAUPHIN et Clémence VALLA** - Beaumont

2 juillet ..... **Mathieu BEAUDONNAT et Anaïs DELARBRE** - Vernines

5 juillet ..... **Damien LEBRET et Andréa TITZER** - Rue de la Croze

9 juillet ..... **Maxime BOCHON et Nelly BATISSE** - Tallende

1er octobre ..... **J. Bernard MOINGS et Elodie GUILLAUME** - Rue de la Millette

Décès

21 janvier..... **Josette MOREL née COHADE** - 89 ans - Rue des Rabériots

18 avril..... **Jeanine RANDANNE née RONNAT** - 87 ans - Pont-des-Eaux

21 mai..... **Jean-François COUGOUL** - 66 ans - Pont-des-Eaux

27 juillet..... **Paulette BONY née RANDANNE** - 93 ans - Pont-des-Eaux

28 août..... **Georges GUY** - 89 ans - Coheix

26 octobre..... **Irène FOURNIER née LASSALAS** - 92 ans - Champbige

27 novembre..... **Mme Jeanine VEDEL née FOURNIER** - 94 ans - Les Bramauds

Urbanisme 2022

Permis de construire

M. LAUNOY Fantin	Rue des Trois Bergers - Récoleine	Réhabilitation garage en maison
M. HUGON Didier	Rue de la Rochette	Réfection toiture et appentis avec emprise au sol
M. BERTRAND Alain	Rue de la Côte	Terrasse avec véranda
Mme BARTHOMEUF Laura M. MAGAUD Anthony	Impasse du Col	Construction garage
Mme BERTRAND Sabrina M. BONNEFOY Edouard	Rue de la Côte	Maison d'habitation
M. PRETRE Guillaume	Rue du Pradat	Construction carport
M. GOUTTE Wilfried Mme LAGUET Emilie	Route de Bravant Pont-des-EAUX	Changement destination garage
M. HUGON Nathan	Rue de Mursin	Extension habitation et modification ouvertures
M. ROUX Ludovic	Chemin de l'Etang	Construction garage
M. OLLIER Baptiste	Rue des Jardins Récoleine	Réhabilitation grange en maison habitation
M. RARES Zemphir	Rue du Vernadeix	Maison habitation
M. et Mme CARNEIRO DE SOUSA Basile et Chantal	Rue de la Chareylade	Rénovation bâtiment pour création deux logements

Permis d'aménager

Mme PELLISSIER Marie	Impasse des Quatre Routes	Création d'un parc résidentiel de loisirs

Déclaration de travaux

M. BALLET Jean-Marie	Rue du Stade	Véranda
M. BERTRAND Alain	Rue de la Côte	Division parcellaire
Mme VILLENEUVE Marie-Laure	Chemin du Berger	Création ouvertures
M. PRADIER Julien	Rue des Agoux	Modification ouvertures et création terrasse
M. LOPES DA SILVA Christophe	Route de la Moréno	Abri de jardin
Mme CELLIER Paulette	Route du Deveix	Isolation extérieure
M. MOTA DOS SANTOS Carlos	Rue du Calvaire	Fermeture parking pour création garage
M. BERTRAND Jérôme	Rue du Stade	Abri de jardin
M. RAMADE René	Route d'Orcival - Pont-des-Eaux	Abri de jardin
M. SERRE René	Rue du Pradat	Extension garage
M. ARNAUD Yves	Rue des Fouesses	Division parcellaire
M. BREMAUD Laurent	Chemin du Pialoux Pont-des-Eaux	Modification ouvertures
M. CLUZEL Robert	Rue du Pradat	Création d'un carport
M. RIBEYRON Sébastien	Rue du Pradat	Abri de jardin

Infos pratiques

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES	À tout moment de l'année, vous pouvez venir en mairie muni d'une pièce d'idendité et d'un justificatif de domicile **OU** sur https://www.service-public.fr Note : les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office dans la commune où ils sont domiciliés lors du recensement militaire.
RECENSEMENT MILITAIRE	Filles et garçons doivent se présenter en mairie dans le mois de leur 16ème anniversaire munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité
DELIVRANCE DES COPIES D'ACTES D'ETAT CIVIL	S'adresser à la mairie qui a établi l'acte (lieu de naissance, de mariage ou de décès).
PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)	Dans la mairie du lieu de résidence commune ou chez un notaire
CHANGEMENT DE PRENOM OU DE NOM	Formalités à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance
DELIVRANCE SECOND LIVRET DE FAMILLE	En cas de perte, de vol, de destruction ou après divorce, à la mairie du domicile.
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PASSEPORT	En mairie de Rochefort-Montagne, sur rendez-vous Tél : 04.73.65.39.03
EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE LOCATAIRE	Les nouveaux arrivants, les habitants qui déménagent, les propriétaires ou les locataires doivent faire la démarche de signaler tout changement à la mairie.
LIENS UTILES	Infos administration - Tél : 3939 ou www.service-public.fr Plan du cadastre : www.cadastre.gouv.fr
TELE-ASSISTANCE	S'adresser à la mairie du domicile du demandeur ou auprès d'une assistante sociale
AIDE A DOMICILE PORTAGE DES REPAS BUS DES MONTAGNES	Services proposés par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
ENFANCE MALTRAITEE	Appelez le **119** – wwww.allo119.gouv.fr
FEMMES BATTUES	Appelez le **3919**
SERVICE DE GESTION COMPTABLE FINANCES PUBLIQUES	A ISSOIRE - 3 boulevard Léon Blum 63500 Issoire Tél : 04.73.89.76.00 OU scg.issoire@dgfip-finances.gouv.fr
DÉCHETTERIE ROCHEFORT	Tél : 04.73.65.90.99 – Fermé jeudi et dimanche
ECLAIRAGE PUBLIC EN PANNE	Prévenez le secrétariat de mairie

Tarifs communaux

EAU ET ASSAINISSEMENT

ATTENTION : à compter du 1er janvier 2023, face aux difficultés rencontrées pour la mise à jour des fichiers, toutes les factures afférentes aux abonnements ou consommations d'eau potable et assainissement seront établies au nom des propriétaires. Il leur appartiendra de les ajouter aux charges locatives appliquées aux loyers.

Les tarifs de 2023 ne sont pas fixés au moment de l'édition du présent bulletin.

GARDERIE PERI-SCOLAIRE ET ETUDE SURVEILLEE – Année 2022-2023

- Garderie matin réservée via l'espace famille : 2.00 €
- Garderie soir réservée via l'espace famille : 2.10 €
- Garderie matin et/ou soir non réservé via l'espace famille : 4.98 €
- Etude surveillée 2.94 €
- Service réservé non annulé, ou annulation tardive : paiement du service réservé
- Pénalité de retard 8.00 €.

CANTINE SCOLAIRE – Année 2022-2023

- Repas réservé via l'espace famille : 4.60 €
- Repas pris mais non réservé via l'espace famille : 5.25 €
- Repas réservé non annulé, ou annulation tardive : 4.60€

CONCESSIONS CIMETIERE

- Concession 30 ans : 25 € le m²
- Concession 50 ans : 50 € le m²
- Perpétuelle : 160 € le m²

COLUMBARIUM

- Une case pour 15 ans : 300 €
- Une case pour 30 ans : 600 €
- Plaque à apposer sur case : 60 €
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec plaque à poser sur la stèle : 50 €.

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

- **Personnes privées de la commune :**
journée = 230 € - weekend = 300 €
- **Personnes privées et associations hors commune :**
journée = 400 € - weekend = 500 €.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

- **14 janvier à 11 h - Vœux du maire**
- **4 février**
Assemblée Générale Club des Dômes
- **24-25-26 mars - Théâtre avec Truc'Much**
- **1er avril - Carnaval - Tombola de l'APE**
- **9 avril - Trail avec NBZ**
- **21-22-23 avril**
Fête patronale avec les conscrits
- **13 mai - Babyfoot avec Sports Volcans**
- **18 juin - Festifours avec la Gigeole**
- **25 juin - Ronde des Puys avec Sports Volcans**
- **30 juin - Kermesse de l'école**
- **11 juillet - Don du sang de 16 h à 19 h**
- **11 juillet - TOUR DE France**
10ème étape Vulcania – Issoire
(passage Les Bramauds, Les Quatre Routes, Pont-des-Eaux)
- **22 octobre**
Marche des Puys avec Sports Volcans
- **26 décembre - Don du sang de 9 h à 12 h**

Mairie de Nebouzat

Tél : 04 73 87 10 10

E-mail : communedenebouzat@orange.fr

Site internet : www.nebouzat63.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 14 h à 18 h

Mardi : 10 h à 12 h - 14 h à 18 h

Mercredi : 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Samedi : 9 h à 12 h

Permanence du maire

Sur rendez-vous

Mardi : 10 h 30 à 12 h

Samedi : 11 h à 12 h